|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/2018/67 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale9 avril 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**175e session**

Genève, 19-22 juin 2018

Point 4.10.5 de l’ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 :
Examen d’éventuels projets de correctifs
à des Règlements ONU existants,
soumis par les groupes de travail**

 Proposition de correctif 1 au complément 17
au Règlement ONU no 75 (Pneumatiques pour
véhicules de la catégorie L)

 Communication du Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage[[1]](#footnote-2)\*

Le texte reproduit ci-après, adopté par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) à sa quatre-vingt-sixièmesession (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/86, par. 31), est fondé sur l’annexe V au rapport de la session. Il est soumis au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de juin 2018.

 Correctif 1 au complément 17 au Règlement ONU no 75 (Pneumatiques pour véhicules de la catégorie L)

*Annexe 7*,

*Paragraphe 1.2, note de bas de page 1*, lire :

«

 1 À compter de la date d’entrée en vigueur du Complément 8 au présent Règlement, aucune nouvelle homologation ne doit être accordée à ces pneumatiques conformément au Règlement no 75. Ces dimensions de pneumatique sont désormais visées par le Règlement ONU no 54. ».

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2018‑2019 (ECE/TRANS/274, par. 123 et ECE/TRANS/2018/21/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)